

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche -

UNIVERSITÉ LYON 2

MAÎTRISE

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n°2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme de master ;

Vu l'arrêté ministériel du 4 janvier 2005 relatif aux habilitations de l'Université Lyon 2 à délivrer les diplômes nationaux ;

Vu les pièces justificatives produites par Mme ARIANE BILHERAN, née le 30 décembre 1978 à SAINT DENIS (093), en vue de son inscription au master Humanités et sciences humaines mention Psychologie ;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

La **MAÎTRISE** HUMANITÉS ET SCIENCES HUMAINES, Mention PSYCHOLOGIE,
*mention très bien*est délivrée à **Mme ARIANE BILHERAN**

au titre de l'année universitaire 2005-2006

Fait à LYON, le 8 juin 2006

Le titulaire



Le Président

N° LYONII 6609809

/2007200506798

Claude JOURNES

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités

Roland DEBBASCH